

BON DE COMMANDE

Demande de visite en vue du classement en meublé de Tourisme

(Remplir un bon de commande par logement)

Identification du propriétaire

Nom : Prénom

Raison sociale (ex SCI...)

Adresse :

Code postal Commune

Tél : Adresse e-mail :

Demande une visite pour le Meublé situé à

Classement souhaité : 1* 2* 3* 4* 5*

Rendez-vous souhaité le (notez une période)

En mon absence, la personne mandatée pour me représenter est :

Documents à joindre pour un dossier complet : Etat descriptif dûment rempli
 Cerfa de demande de classement
 Chèque du montant dû (à l'ordre du Trésor Public)
 Le bon de commande rempli et signé

Tarifs pour un meublé de 0 à 120m²

Nombre de meublés	Tarifs
1 ^{er} Meublé	180€ TTC
2 ^{ème} Meublé	162€ TTC
3 ^{ème} Meublé	162€ TTC
Puis les suivants	144€ TTC

Tarif pour un meublé de + de 120 m²

Nombre de meublés	Tarifs
1 ^{er} Meublé	200€ TTC
2 ^{ème} Meublé	190€ TTC
3 ^{ème} Meublé	190€ TTC
Puis les suivants	160€ TTC

(Tarifs dégressifs à partir de 2 classements dans la même année pour un même propriétaire.)

- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de ventes et les accepte.
- Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs, ainsi que de la procédure de classement dans la catégorie meublée de tourisme.

Par conséquent :

- J'accepte que mon hébergement soit soumis au contrôle de l'ensemble des critères référencés dans la grille validée par l'arrêté du 17 août 2010, fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme.
- Je retourne les différents documents demandés : Bon de commande rempli, signé et accompagné du règlement, Etat descriptif et conditions de locations (annexe IV) remplis après prise de connaissance de la grille de classement, Formulaire de demande de classement (CERFA n°11819*03)

- Je m'engage à vérifier au préalable tous les éléments nécessaires à la classification de mon hébergement et ai conscience que dans le cas où, le jour de la visite, ma structure ne répond pas aux exigences de la catégorie choisie, ma demande de classement ne pourra aboutir.
- J'ai bien noté qu'un rendez-vous pour la visite de classement, dans un délai de 3 mois, me sera proposé après la réception d'un dossier complet, comprenant les pièces mentionnées ci-dessus. Tout rendez-vous non annulé 24h avant la date de visite sera facturé.
- Toutes les informations fournies sont conservées par l'Office de tourisme de Saint-Cyr-sur-Mer pendant toute la durée du classement.

Les frais de classement sont à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement :

IBAN : FR76 1007 1830 0000 0020 0738 934 - BIC : TRPUFRP1

À réception du règlement, une facture acquittée vous sera envoyée.

Le classement des meublés étant indépendant de toute autre démarche, aucun partenariat ni aucune offre commerciale ne sera liée à la visite de contrôle.

Montant à régler € / TTC

Fait à Signature du Propriétaire ou du mandataire :

Le

PARTIE À REMPLIR PAR LE SERVICE CLASSEMENT DES MEUBLÉS

Date de réception de la demande :

Rendez-vous le : Tel :

Paiement par Chèque Virement

En l'absence du propriétaire, les clés seront disponibles auprès de M. ou Mme